



# CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2023

A 18 HEURES 45

## — PROCÈS-VERBAL —

L'an deux mille vingt trois, le sept du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

### **Étaient présents :**

M. ECHEVEST, MMES LE COTTON, LE MAIRE N. , MM. BIHEL, LE LAY, MMES LOYER, LE FOLL, M. PRIGENT (à partir de 18 h 55), M. HATTON, MMES GREZARD, DRUILLENNEC, BOTCAZOU, M. NOGE, MME LOLLIERIC, MM. SAVINIEN, MONJARET, CHEVALIER, LAVIGNE, MME GEFFROY, M. BATARD, MMES LE GOUX, LE HOUEFF, GUILLAUMIN, M. IRAND

### **Pouvoirs :**

M. YAHIA à MME LOYER || MME COCGUEN à MME DRUILLENNEC ||  
M. STEPHAN à MME BOTCAZOU || MME CRENN à MME LE MAIRE N. ||  
M. BOYEZ à MME GUILLAUMIN ||

### **Absent : /**

### **Secrétaires de séance :**

MME LE FOLL, M. CHEVALIER, MME LE HOUEFF.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et procède à l'appel.

## 1 – DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les secrétaires de séance.

### **Délibération n° 2023-049 | Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner des secrétaires de séance pour établir le procès-verbal de la séance (article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

En conséquence, il invite le Conseil Municipal à procéder à ces désignations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marie-Françoise Le Foll, Monsieur Hervé Chevalier et Madame Arlette Le Houerff pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Avant de poursuivre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la convention, au stade de la finalisation, à signer avec les communes partenaires pour le policier municipal.

Accord du Conseil Municipal

## 2 – INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire communique des informations au Conseil Municipal :

### ◊ Matériel pour services techniques

> Ce matériel vient d'être réceptionné. Vous verrez dans la presse la photo avec Madame Fanny Chapé, Conseillère Régionale, puisque cet achat a été subventionné par la Région Bretagne.

### ◊ Maisons France Services

> Le comité de pilotage des Maisons France Services s'est déroulé à Ploumagoar mercredi matin, dans cette salle, en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp, des Maires et des agents France Services des communes de l'Agglomération. Si certains avaient des doutes concernant la dotation de l'État, celle-ci est maintenue et est augmentée puisqu'elle passe de 30 000 à 35 000 € par an.

## 3 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

### 3.1 – Commission environnement et cadre de vie du 09 mars 2023

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge de l'environnement et de cadre de vie.

#### Les frelons asiatiques

Madame l'Adjointe à l'environnement expose au Conseil Municipal que Madame la Première Adjointe est intervenue en début de commission pour parler du piégeage des frelons asiatiques. Il faut savoir qu'un nid peut abriter 500 reines. La Commune a fait l'acquisition de 100 pièges, pour un montant de 600 €, et ceux-ci seront prêtés aux personnes volontaires sur une période de 6 semaines. Les emprunteurs auront une fiche de pointage à tenir à jour. Une réunion d'information a eu lieu vendredi 10 mars dernier.

Madame la Première Adjointe ajoute que les pièges ont été distribués cette semaine et qu'un premier comptage aura lieu la semaine prochaine. Les chiffres seront remontés par mail à la Mairie.

#### Marché de Noël

Madame l'Adjointe à l'environnement expose au Conseil Municipal que le marché de Noël se déroulera les vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 02 décembre 2023. Les 16 exposants de l'an dernier se sont déjà pré-inscrits et les deux chapiteaux "cirque" vont être réservés. Concernant la scénographie, les membres de la commission ont souhaité avoir des propositions différentes par rapport à l'an passé pour apporter un peu de changement.

#### Sentier de Kerlosquer

Madame l'Adjointe à l'environnement expose au Conseil Municipal qu'un sentier pédestre de 300 mètres a été créé jusqu'au viaduc. Il appartient au Département qui va budgétiser le coût du grillage. Celui-ci serait alors posé par les services techniques. La réalisation d'un accès PMR a été évoqué, le coût et la problématique du parking se posent. Trois panneaux explicatifs seront installés le long du sentier, tandis qu'un autre sera installé à l'ancienne halte en face du bar-restaurant Le Saint-Hernin. Le chemin de la halte vers Kerlosquer pourrait en partie être baptisé "le chemin de la petite ligne".

Madame Le Foll précise que le grillage, prévu d'être installé, a pour but de renforcer la sécurité des sept premières rambardes du viaduc.

#### Les jardins partagés

Madame l'Adjointe à l'environnement expose au Conseil Municipal que deux terrains, pouvant potentiellement accueillir les jardins partagés, ont été repérés près des logements locatifs rue Henri Avril. L'un partirait en espalier près des logements et l'autre se situe au cœur du quartier. Depuis la commission, Monsieur l'Adjoint aux affaires sociales a rencontré la directrice du foyer Roger Legrand qui est intéressée par le projet. Une nouvelle rencontre est prévue prochainement pour aller sur place. Un rendez-vous a été également pris avec l'association "Vert le jardin" pour échanger et être conseillé.

### **Ateliers participatifs du cimetière**

Madame l'Adjointe à l'environnement expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du réaménagement du cimetière, un atelier participatif de plantation va être proposé à tous les citoyens. La date du 18 avril à 14 h 00 a été arrêtée pour la population et une deuxième est prévue le lendemain 19 avril pour l'accueil de loisirs. L'encadrement des participants sera effectué par les services techniques communaux. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie. J'ajoute que l'association Camélia du Pays de Guingamp a proposé de nous offrir des plants pour le cimetière.

Madame Le Foll précise qu'il convient d'évaluer les besoins en coordination avec le cabinet en charge de l'aménagement paysager du cimetière.

Madame l'Adjointe à l'environnement poursuit et indique que la commission propose de nommer les allées (nom de fleurs, de poètes, ...), à voir donc. Concernant l'œuvre, le lycée Jules Verne a été recontacté et une intervention devrait avoir lieu sans tarder pour consolider l'œuvre.

### **Questions diverses**

Madame l'Adjointe à l'environnement informe le Conseil Municipal que la date de la matinée de ramassage des déchets est fixée au 13 mai prochain. Valorys a été contacté pour une animation sur la valorisation des déchets. Concernant le marché, celui-ci s'étoffe, puisqu'un poissonnier et un maraîcher sont maintenant présents. Les commerçants présents se disent satisfaits de la fréquentation. Dans le cadre du dispositif "les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel", nous avons déposé un dossier pour être accompagné (conseils, idées, ...) en vue de l'obtention de notre première fleur. Le jury est passé ce matin.

---

Monsieur Batard intervient et dit être satisfait que le lycée revienne pour reprendre la structure. Cependant, je souhaite savoir ce qu'il en est pour les cercles prévus pour l'inscription des noms pour le jardin du souvenir. Certaines personnes attendent, il me semble, pour y inscrire le nom des défunts.

Monsieur le Maire répond que, dans un premier temps, il convient de renforcer la structure. Ensuite, nous allons revoir les artistes, créateurs de l'œuvre, afin de trouver la solution technique à mettre en place concernant ces plaques. Je me suis rendu au cimetière il y a peu et je trouve que le résultat est très satisfaisant (on attend maintenant que l'herbe pousse). Pour certaines personnes rencontrées, cet aménagement rend le cimetière apaisé et apaisant.

Madame Le Houerff intervient à son tour et dit que, sur les allées, le filet vert posé rend, pour l'instant, à certains endroits, le cheminement un peu difficile. Cette situation va-t-elle être revue ?

Madame l'Adjointe à l'environnement répond que les travaux ont été réceptionnés la semaine passée et que ce constat a aussi été fait. Le responsable de l'entreprise en charge des travaux a expliqué, qu'avec la pousse de l'herbe, la situation devrait s'améliorer (aplatissement du grillage sur le sol).

Monsieur Batard demande alors si, sur le procès-verbal de réception des travaux, des réserves ont été formulées concernant cette situation, afin de garantir la Commune, pour une intervention de l'entreprise si la situation n'évoluait pas favorablement.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu au marché de travaux la réalisation de deux tondes par l'entreprise et, qu'en l'espèce, l'opération n'est pas terminée, il n'y a donc pas de souci.

### **3.2 – Commission culturelle du 13 mars 2023**

En l'absence de Madame Crenn, Conseillère Municipale déléguée à la culture, Monsieur le Maire dit qu'il va présenter le compte-rendu de cette commission.

### **La saison culturelle 2022 - 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le thème retenu, celui de l'enfance, a connu un franc succès, ce qui conforte l'idée qu'un public familial est présent sur le territoire et qu'il faut s'en emparer. Pour le lancement de la saison, l'invitation des artistes était une première. Ce format sera à reconduire, vu les échos reçus et le nombre de personnes s'étant déplacées.

L'exposition d'Hugo Duras a rassemblé 488 visiteurs et celle de Laurence Guennec 682 visiteurs. En ce qui concerne l'exposition de Paul Rouillac, il est trop tôt pour donner des chiffres puisqu'elle se termine le 15 avril. J'ajoute que l'exposition de Laurence Guennec était soutenue conjointement par la Ville, le Petit écho de la Mode et le Département, ce qui a permis de mutualiser les coûts. Je précise que les différentes structures qui ont fréquenté cette exposition sont : les écoles du bourg et de La Croix-Prigent | l'accueil de loisirs | la crèche Pinocchio (Ploumagoar et Guingamp) | le relais petite enfance de Ploumagoar | l'Ehpad Ti An Heol | le foyer Roger Legrand | l'hôpital de jour de Pabu et de Bégard | le Centre Médico-Psychologique de Lannion | un atelier créatif auprès du foyer Roger Legrand.

#### **Le Festival Autour d'Elle**

Monsieur le Maire rappelle qu'il vient de se terminer et que le bilan n'est pas encore établi. Dès qu'il le sera, nous pourrions en reparler.

#### **Kergré en juin**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 03 juin le "cabaret cyclette" (manège à pédales avec musique) prévu dans le bois s'installera au complexe sportif dont l'inauguration est prévue ce jour-là. Le vélo à plumes sera présent, quant à lui, dans le bois le 10 juin et non le 03 juin, tout comme le Bloom games (jeu de construction grandeur nature) et le Madéo jeu (jeux XXL en bois). Le 21 juin, il y aura l'Heure du conte le matin et en fin d'après-midi la fanfare Ozzband, avec une déambulation en liaison avec le marché hebdomadaire du mercredi.

#### **Portail artistique devant la salle PloumExpo**

Monsieur le Maire rappelle la discussion quant à l'installation d'un portail à PloumExpo (entre les deux piliers). L'artiste Stéphanie Dussart (alias Mouche) pourrait travailler sur un projet de portail. Pour l'instant, il faut attendre que les travaux soient réalisés.

#### **Réouverture de la salle PloumExpo**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de créer un évènement au moment de la réouverture de la salle PloumExpo pour faire connaître et identifier ce site culturel sur le Département, ainsi que de mettre l'accent sur les financeurs dans le cadre des travaux. Tout cela pourra se mettre en place avec l'arrivée de la nouvelle coordinatrice de l'action culturelle au mois de juillet prochain.

#### **Thème de la nouvelle saison culturelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le thème du sport a été retenu pour la nouvelle saison (la Ville étant labellisée Terre de jeux 2024).

#### **Les journées du patrimoine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cet évènement se déroulera du 16 au 24 septembre 2023 et qu'il sera abordé les 100 ans de l'inauguration du monument aux morts.

Madame Le Foll précise que des panneaux utilisés en 2018 seront réutilisés cette année, avec la création de nouveaux. Un travail avec les descendants d'une famille, dont cinq membres ont pris part à cette guerre, est en cours de réalisation, ainsi qu'un focus sur la place des femmes durant ce conflit.

#### **Photothèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de continuer le travail de recueil de photographies pour la création d'une photothèque, pour conserver un patrimoine photographique souvent riche dans les familles.

### **Informations diverses**

- \* Il conviendra de procéder à la rénovation de l'œuvre de Jean-Yves Brélivet se trouvant dans le bois de Kergré.
- \* Madame Nawell Roger, nouvelle coordinatrice de l'action culturelle, prendra ses fonctions au mois de juillet prochain.
- \* Madame Isabelle Gachet, médiatrice culturelle, quittera ses fonctions fin juin (fin de son contrat). Il faut souligner son travail remarquable pour rendre la culture accessible à tous et on peut d'ores et déjà la remercier.

---

Madame Guillaumin intervient et demande des précisions sur le nom et le profil professionnel de la personne qui remplace Béatrice Jouan-Gautron ; sachant que notre minorité ne participait pas au jury ayant auditionné les personnes candidates à ce poste.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de Nawell Roger. Je rappelle que le jury, comprenant un membre de la minorité, a auditionné les candidats et candidates à ce poste et que de manière unanime le choix s'est porté sur cette personne.

Madame Botcazou dit sa surprise quant à la demande de connaître, en séance de conseil, le cursus complet et les qualifications de la personne qui sera recrutée.

Monsieur le Maire poursuit et détaille le parcours universitaire et professionnel de la personne qui sera recrutée. Le jury a donc fait le choix de retenir cette personne et c'est le Maire qui nomme sur les emplois. J'ajoute que, comme Madame Botcazou, je suis plutôt surpris par la demande.

Madame Guillaumin dit alors que la demande avait pour but d'être informée.

Madame Lollieric demande s'il est prévu de remplacer Madame Gachet, après son départ en juin.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un souhait de l'intéressée de ne pas renouveler son contrat. Compte-tenu des travaux à venir à la salle PloumExpo, cela laisse un peu de temps à la réflexion pour estimer les besoins. Je crois que, pour la culture, la Commune met des moyens (locaux, personnel, ...).

Monsieur Irand veut faire remarquer que les conseillers municipaux sont en droit de connaître les personnels qui sont recrutés à la Commune. Je veux préciser aussi que notre minorité n'a pas reçu d'invitation pour participer à ce jury de recrutement et, qu'en conséquence, il était difficile pour nous de donner notre avis.

Monsieur le Maire répond que l'on ne peut pas faire un jury de recrutement avec trop de personnes mais que la minorité était représentée, avec une recherche de la parité. Je rappelle que l'avis était unanime et que c'est le Maire qui nomme sur les emplois.

Monsieur Prigent intervient et dit qu'il ne faudrait pas refaire les commissions lors du conseil municipal.

Monsieur Nogé intervient à son tour et dit, qu'en matière de recrutement, il faut faire preuve d'humilité.

### **3.3 – Commission voirie et urbanisme du 14 mars 2023**

Pour le compte-rendu de cette commission, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge de la voirie et de l'urbanisme.

#### **Programme de voirie**

Madame l'Adjointe à la voirie expose au Conseil Municipal que le programme de voirie prévu fin 2022 n'a pu être réalisé. Il est reproposé cette année avec une démarche simplifiée pour gagner en efficacité. Ce premier programme sera complété par : dans le bourg, devant la boulangerie, la pharmacie et la maison médicale, la rue Lino Ventura, la fin du secteur de La Roche (complément du programme 2021) et la route du Moulin de Kergré.

Pour mémoire, je vous rappelle que le programme initial était le suivant :

- \* entre Coz-Forn et la Ville Blanche
- \* de la Ville Neuve à la Route Départementale n° 5
- \* Kerguiniou (four à pain vers les poulaillers)
- \* Kerriniou / Rumorvézen (par la route du Château d'Eau)
- \* Écurie de Bel Orme.

La procédure retenue, pour attribuer ce marché, serait celle sans publicité ni mise en concurrence, sachant que le marché ne pourra être supérieur à 100 000 €. Je précise qu'une première estimation a été réalisée afin que la commission puisse proposer un choix. Sous réserve de réception de tous les devis et de l'accord de certains propriétaires (boulangerie / pharmacie), le programme réalisé serait le suivant :

- \* route du Moulin de Kergré
- \* Rumorvezen 2
- \* rue Lino Ventura
- \* devant la boulangerie et la pharmacie
- \* près de la maison médicale.

Nous attendons donc les derniers devis.

#### **Rue et square des Cyprès**

Madame l'Adjointe à la voirie expose au Conseil Municipal que la commission a pris connaissance du travail fait par l'ADAC sur ce dossier. L'esquisse et le détail des travaux seront proposés lors de la prochaine commission. Ensuite, la consultation des entreprises sera lancée pour un choix avant l'été.

#### **Le Runiou**

Madame l'Adjointe à la voirie expose au Conseil Municipal que ce programme est en attente des disponibilités de l'Agglomération quant à la rénovation des réseaux.

#### **Les radars**

Madame l'Adjointe à la voirie expose au Conseil Municipal que des radars seront installés sur le secteur de la Croix-Prigent pour un contrôle des vitesses sur l'axe venant du bourg et du Rest, ainsi qu'aux abords de l'école.

#### **Aménagements de sécurité**

Madame l'Adjointe à la voirie expose au Conseil Municipal qu'un plan sera proposé lors de la prochaine commission pour les rues Victor Hugo et Francis Page. De même, un plan sera proposé pour la liaison douce entre le rond-point et l'école de La Croix-Prigent. Les chantiers seront programmés après validation des projets par la commission.

---

Monsieur Chevalier intervient et demande des précisions quant à la liaison douce sur le secteur de La Croix-Prigent.

Madame l'Adjointe à la voirie répond que le premier tracé n'est pas satisfaisant et qu'il convient donc de le revoir.

Monsieur le Maire dit alors qu'il souhaite proposer aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération concernant le programme de voirie de cette année, sachant que celui-ci ne pourra pas dépasser le montant de 100 000 €. Nous allons vers une saison qui permet de réaliser les travaux sur les voiries dans de bonnes conditions. Je vous propose donc de prendre les secteurs proposés par la commission, dans l'ordre de présentation. Nous arrêterons la liste quand la barre des 100 000 € sera atteinte ; étant entendu que le programme arrêté sera communiqué au plus tôt. Je vous propose donc de délibérer en ce sens.

#### **Délibération n° 2023-050 | Programme de voirie 2023 | passation du marché de travaux**

##### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits sont prévus au budget communal de la présente année pour la réalisation d'un programme de voirie.

Il indique que la mesure introduite par l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 07 décembre 2020, dite loi ASAP, prévoyant la dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT a été reconduite par les dispositions du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 (article 6) et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

Le coût estimatif du programme de voirie 2023 étant inférieur à 100 000 € HT, il propose d'utiliser cette facilitation afin que les travaux puissent commencer sans trop tarder.

Il précise qu'un devis, pour ce programme de voirie 2023, a été demandé à l'entreprise Colas France – Agence de Guingamp et que celui-ci s'élève comme suit :

DÉSIGNATION	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Moulin de Kergré	22 015,75 €	4 403,15 €	26 418,90 €
Rumorvezen (secteur 2)	15 818,25 €	3 163,65 €	18 981,90 €
Rue Lino Ventura	28 412,50 €	5 682,50 €	34 095,00 €
Centre bourg (devant la maison médicale)	4 675,00 €	935,00 €	5 610,00 €
Centre bourg (devant pharmacie / boulangerie)	12 244,00 €	2 448,80 €	14 692,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 165,50 €</b>	<b>16 633,10 €</b>	<b>99 798,60 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à retenir la proposition de l'entreprise Colas France, comme exposée ci-avant et à lui donner tous pouvoirs pour la signature de toutes les pièces concernant ce dossier.

#### **DÉLIBÉRATION**

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement** [se sont abstenus : M. Lavigne, Mme Le Goux],

**Accepte** l'offre concernant les travaux du programme de voirie 2023, comme suit :

**Programme de voirie 2023**

Entreprise : Colas France

Montant HT : 83 165,50 €

TVA (20 %) : 16 633,10 €

Montant TTC : **99 798,60 €**

**Décide** de passer le marché correspondant,

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et notamment pour la signature de toutes les pièces concernant ce dossier,

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la Commune.

#### **3.4 – Commission des marchés du 03 avril 2023**

Pour le compte-rendu de cette commission, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'Adjoint en charge du patrimoine communal.

## 📁 Rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent | passation de marchés de travaux

Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose au Conseil Municipal que la commission des marchés a pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre concernant deux lots : lot n° 1 peinture et ravalement et lot n° 2 chaufferie. La commission propose de retenir l'entreprise Mahou, pour le lot n° 1, dont l'offre s'élève à 25 081,03 € TTC et l'entreprise Le Bihan, pour le lot n° 2, dont l'offre s'élève à 69 868,51 € TTC.

Madame Le Goux intervient et rappelle qu'il y a déjà une chaufferie bois pour les écoles au bourg, qu'il serait prévue une autre pour la salle multifonctions et que l'on prévoit donc d'en installer une pour l'école de la Croix-Prigent. Je souhaiterais savoir comment est géré notre besoin en bois et si nous avons un plan de gestion des haies sur la Commune. De plus, compte-tenu de ces nouvelles installations, devons nous aller plus loin pour satisfaire nos besoins ?

Madame l'Adjointe à la voirie répond que, depuis une dizaine d'années, nous avons un plan de gestion des haies bocagères en bordure de routes et que, chaque année, un secteur est traité pour couvrir nos besoins.

Madame Le Goux demande alors à savoir s'il a été réfléchi aux besoins supplémentaires dans l'avenir.

Madame l'Adjointe à la voirie répond que, si plus de bois est nécessaire, il est toujours possible d'en faire plus, il y a du bois sur la Commune. Les agriculteurs pourraient être partenaires de ces opérations. J'ajoute aussi que la Commune est propriétaire de bois sur son territoire.

Monsieur Prigent dit alors que, suivant la demande de la Commune, les branches d'arbres débordant sur la route ont été élaguées.

Madame l'Adjointe à la voirie dit que ces opérations sont nécessaires pour faciliter la circulation et préserver la qualité des voiries.

Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

## Délibération n° 2023-051 | Rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent | marchés de travaux

### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'appel à la concurrence, relatif à la rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent, comprenant deux lots (lot n° 1 : peinture et ravalement | lot n° 2 : chaufferie bois), dont la clôture était le 24 mars 2022 à 14 h 00, dix dossiers ont été retirés sur le profil acheteur de la Commune et six offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 24 mars 2023.

Le Cabinet Geffroy Architecte, en charge de la maîtrise d'œuvre de cette opération, a procédé à l'analyse des offres reçues, au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

La commission des marchés, lors de sa réunion du 03 avril 2023, a pris connaissance de l'analyse des offres et il est proposé de retenir les propositions suivantes :

N °	LOT	ENTREPRISE	OFFRE HT	OFFRE TTC
1	Peinture et ravalement	Mahou Peinture Décoration	20 900,86 €	25 081,03 €
2	Chaufferie bois	Le Bihan	58 223,76 €	69 868,51 €
<b>TOTAL</b>			<b>79 124,62 €</b>	<b>94 949,54 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- décider la passation des marchés de travaux selon le tableau ci-avant,
- lui donner autorisation pour signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à ceux-ci.

## DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** les résultats de la consultation et les pièces du dossier,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Accepte** les marchés concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent, comme suit :

Lot n° 1 – Peinture et ravalement Entreprise : Mahou Peinture Décoration	Lot n° 2 – Chaufferie bois Entreprise : Le Bihan
Montant HT : 20 900,86 € TVA (20 %) : 4 180,17 €	Montant HT : 58 223 76 € TVA (20 %) : 11 644 75 €
Montant TTC : <u>25 081,03 €</u>	<u>Montant TTC : 69 868,51 €</u>

**Décide** de passer les marchés correspondants,

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal de la présente année,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à ceux-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

### **Maison d'assistantes maternelle | marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur l'Adjoint au patrimoine expose au Conseil Municipal que la commission des marchés a pris connaissance du rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles. La commission propose de retenir le cabinet Préfigures de Rennes pour un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 48 934,80 € TTC.

Monsieur Chevalier intervient et dit ne pas revenir sur la proposition de la commission. Cependant je souhaite connaître l'enveloppe prévisionnelle de travaux prévue pour cette opération.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que cette enveloppe est de l'ordre de 350 000 €.

Monsieur Chevalier poursuit et dit que le terrain d'assiette est un terrain communal. A-t-on fait une estimation de ce terrain ? Et avons-nous une estimation globale de ce projet ?

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que l'ordre de grandeur est d'environ 400 000 € avec le terrain.

Monsieur Chevalier dit que ce bâtiment, une fois réalisé, sera mis à la disposition de trois assistantes maternelles. A-t-on une idée du loyer qui serait pratiqué ? Loyer qui, à mon sens, devra être cohérent avec le marché.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite que le loyer soit plutôt attractif et, qu'une fois amorti, le bâtiment restera propriété de la Commune. J'ajoute que la Commune a loué des locaux à des professionnels de santé, qui se trouvent encore sur le territoire communal, pour des loyers pas trop élevés. Il s'agit pour moi d'une bonne chose que d'avoir des professionnels de santé à Ploumagoar et l'on peut être satisfait d'avoir aidé certains à s'installer dans le bourg, avant d'intégrer la maison de santé. Pour moi, il s'agit presque d'un service public et le but n'est pas de gagner de l'argent avec cette opération, mais d'offrir un service supplémentaire à la population.

Madame Guillaumin demande alors de quelle manière il sera procédé au choix des assistantes maternelles qui occuperont les locaux.

Monsieur le Maire répond que trois personnes ont proposé leur projet et nous les avons rencontrées. Nous nous sommes appuyés sur ce projet pour la demande de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor. Aujourd'hui, le partenariat avec ces trois personnes existe et je ne me vois pas le changer. J'ajoute que la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor est satisfaite de voir porter le projet de construction par une collectivité. Le loyer devra être, à mon avis, raisonnable pour que la structure soit viable. J'ajoute que le nombre d'assistantes maternelles sur le territoire de l'Agglomération est en diminution depuis plusieurs années.

Monsieur Irand veut faire remarquer qu'il y a eu des départs à la retraite, pas forcément tous remplacés.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la seule raison. Les parents sont employeurs et la relation employeur / employé n'est pas toujours simple. La crise sanitaire a fait que certaines se sont interrogées sur leur métier (essentiel / pas essentiel). J'ajoute aussi que sur le territoire de l'Agglomération des actions sont menées pour améliorer une offre de garde diversifiée des jeunes enfants.

Madame Le Goux demande alors à savoir si le terrain d'assiette pour le bâtiment fait partie des parcelles à racheter à l'Établissement Public Foncier de Bretagne.

Monsieur le Maire répond que le terrain d'assiette est propriété de la Commune. S'il n'y a pas d'autre question, je propose de passer au vote.

### **Délibération n° 2023-052 | Maison d'assistantes maternelles | marché de maîtrise d'œuvre**

#### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'appel à la concurrence, relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles, dont la clôture était le 20 mars 2022 à 14 h 00, treize dossiers ont été retirés sur le profil acheteur de la Commune et neuf propositions ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 20 mars 2023.

La commission des marchés, lors de sa réunion du 03 avril 2023, a pris connaissance de l'analyse des différentes propositions et il est proposé de retenir celle présentée par le groupement, dont le cabinet Préfigures est le mandataire, pour cette mission de maîtrise d'œuvre, comme suit :

#### ❖ Composition du groupement de maîtrise d'œuvre :

<b>Noms</b>	<b>Prestations exécutées</b>
PRÉFIGURES (Rennes – 35)   Mandataire	Architecture   conception et suivi des travaux
EXÉCO (Cesson Sévigné – 35)   Co-traitant	Économie du projet
EICE – Équipe, Ingénierie, Conception & Environnement (Trégueux – 22)   Co-traitant	Études thermiques et fluides
ALPHA INGÉNIERIE (Pacé – 35)   Co-traitant	Études structure

#### ❖ Forfait provisoire de rémunération :

Le forfait provisoire de rémunération, calculé sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant de 345 000,00 € HT, s'élève à 40 779,00 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- ♦ décider la passation du marché de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles, avec le groupement représenté par le cabinet Préfigures,
- ♦ d'accepter le forfait provisoire de rémunération s'élevant à 40 779,00 € HT, soit 48 934,80 € TTC,
- ♦ l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

## DÉLIBÉRATION

---

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** les résultats de la consultation et les pièces du dossier,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement** [se sont abstenus : M. Chevalier, M. Lavigne, Mme Geffroy, M. Batard, Mme Le Goux, M. Boyez (pouvoir à Mme Guillaumin), Mme Guillaumin, M. Irland],

**Décide** la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles, avec le groupement représenté par le cabinet Préfigures (mandataire) et dont les co-traitants sont : EXÉCO | EICE – Équipe, Ingénierie, Conception & Environnement | Alpha Ingénierie,

**Accepte** le forfait provisoire de rémunération s'élevant à 40 779,00 € HT, soit 48 934,80 € TTC,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci et plus généralement à faire le nécessaire.

### **3.5 – Commission des finances du 03 avril 2023**

Pour le compte-rendu de cette commission, Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe en charge des finances communales.

#### **📁 Subventions communales 2023**

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le tableau des subventions proposées par la commission et précise que, cette année, il a été décidé de ne pas revaloriser les subventions.

Monsieur le Maire précise, qu'en commission, il avait été décidé de revoir plus tard la demande de subvention des Steredenn d'Armor (twirling). Nous avons rencontré les responsables du club depuis et je vous propose d'accorder la subvention de fonctionnement à hauteur de 1 576 €. Par contre, concernant la demande de subvention exceptionnelle, je vous propose d'attendre avant toute décision. Je demande aux personnes, membres du bureau d'une association concernée par l'attribution d'une subvention, de s'abstenir pour l'association qui les concerne. Je vous propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 2023-053 | Subventions communales | année 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les subventions étudiées par la commission des finances lors de sa dernière réunion. Il précise que la commission des finances propose de ne pas revaloriser les subventions communales cette année.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, pour cette année, les dispositions suivantes :

- pour les licenciés dans un club extérieur (sportif ou culturel), si l'équivalent n'existe pas sur la Commune : 12,60 € par adhérent, jusqu'à 22 ans
- pour les "apprentis" dans des écoles spécialisées :
  - services communs : 12,60 € par personne
  - second degré : 15,80 € par personne
- pour les clubs sportifs locaux : forfait de 533,00 € par équipe
- pour les associations sportives qui bénéficient d'une subvention supérieure à 800,00 €, versement des 4/5 de la subvention après le vote du Budget Primitif et le solde à l'automne.

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉCISION	OBSERVATIONS
<b>Fonction 0   Services généraux</b>		
FNACA	287,00 €	
Association des pensionnés marine marchande, commerce, pêche	44,10 €	
Association départementale pour la protection civile Côtes d'Armor	154,50 €	
Association Départementales des Maires de France	2 005,71 €	
Le C.I.D.F.F. 22	86,10 €	
Association Eau & Rivières de Bretagne	53,60 €	
Les amis de la résistance   ANACR (Bégard)	52,50 €	
Association nationale visiteurs de prison   section de Saint-Brieuc	52,50 €	
Les amis de l'abbaye de Koad Malouen	52,50 €	
Association solidarité paysans de Bretagne (collège 22)	52,50 €	
<b>Fonction 2   Enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>		
<b>201 – Services communs</b>		
IREO de Lesneven – MFR	12,60 €	1 élève
<b>22 – Enseignement du second degré</b>		
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bretagne	63,20 €	4 apprentis
Bâtiments CFA 22 (Plérin)	79,00 €	5 apprentis
<b>Fonction 3   Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>		
<b>30 – Services communs</b>		
Radio Kreiz Breizh (Rostrenen)	52,50 €	
<b>311 – Activités artistiques, actions et manifestations culturelles</b>		
Associations Atelier des BO Z'arts	950,00 €	50 € x 19 enfants
Association Art et Mosaïque	265,00 €	Subvention exceptionnelle achat matériel
Association K Dance de Ploumagoar	200,00 €	
Association « Bagad Gwengamp »	25,20 €	2 enfants
Association pour la culture, les loisirs et l'animation (Coadout)	225,00 €	Intervention école
<b>32 – Sports</b>		
Racing club de Ploumagoar	10 300,00 €	
Courir à Ploumagoar	1 000,00 €	
La Hulotte de Ploumagoar	210,50 €	
Association propriétaires et chasseurs de Ploumagoar	435,00 €	
Amicale laïque – section danse et fitness	495,50 €	
Les Steredenn d'Armor de Ploumagoar	1 576,00 €	
Tennis de table ambition loisirs de Ploumagoar	4 098,50 €	Subvention exceptionnelle de 2 000 € (sport adapté)
Association cyclotouristes de Ploumagoar	363,00 €	
Association team Nicolas Ollivier natation sport adapté	206,00 €	Création association

Trégor Goëlo Athlétisme (Guingamp)	277,20 €	22 licenciés
Entente Tennis Club Saint-Agathon/Pabu	126,00 €	10 licenciés
Club d'Escalade de l'Armor (Plouisy)	138,60 €	11 licenciés
Guingamp Roller Skating	138,60 €	11 licenciés
Dojo Bro Dreger (Grâces)	176,40 €	14 licenciés
Quintin Roller Club	12,60 €	1 licencié
Armor Basket Club de Guingamp	441,00 €	35 licenciés
Guinamp Volley Ball	88,20 €	7 licenciés
Skol Gouren Louergad	12,60 €	1 licencié
Guingamp Badminton	75,60 €	6 licenciés
<b>338 – Autres activités pour les jeunes</b>		
A.C.D.A.S.C. de Guingamp	10 648,00 €	
<b>Fonction 4   Santé et action sociale</b>		
<b>41   Santé</b>		
<b>410 – Services communs</b>		
C.C.A.S. de Ploumagoar	9 000,00 €	
A.D.O.T. 22 (Saint-Brieuc)	102,00 €	
Association française sclérosés en plaques (Blagnac)	43,00 €	
Association « La Pierre Le Bigault - Mucoviscidose »	171,50 €	
Ligue contre le cancer (Saint-Brieuc)	124,00 €	
Association leucémie – espoir	87,30 €	
<b>42   Action sociale</b>		
<b>420 – Services communs</b>		
Association pour le don du sang bénévole (Guingamp)	125,00 €	
JALMAV 22	157,60 €	
<b>4212 – Aides à la famille</b>		
Domicile Action Armor (Saint-Brieuc)	267,80 €	
<b>4238 – Autres actions en faveur des personnes âgées</b>		
Club de l'amitié de Ploumagoar	1 046,50 €	
<b>424 – Personnes en difficultés</b>		
Centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp	3 269,00 €	
Secours populaire français (Guingamp)	105,00 €	
Secours catholique (Saint-Brieuc)	96,50 €	
La Croix-Rouge Française – délégation 22	105,00 €	
Appel de détresse – antenne de Guingamp	252,50 €	
<b>425 – Personnes handicapées</b>		
A.F.M. pour le Téléthon	171,50 €	
A.P.A.J.H. (Saint-Brieuc)	231,00 €	
U.N.A.F.A.M. (Saint-Brieuc)	70,30 €	
Association des paralysés de France (Saint-Brieuc)	28,30 €	
Solidarité entre aidants – réseau d'amitié et d'entraide (SARAE)	52,50 €	
Voir ensemble des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc)	52,50 €	

<b>428 – Autres interventions sociales</b>		
Association visiteurs de malades en établissements hospitaliers (Pabu)	52,50 €	
Association J.P.V. du 29 et du 22 (Brest)	50,00 €	
S.N.S.M. de Saint-Quay-Portrieux	52,50 €	

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances,

**Majoritairement**, [se sont abstenues : Mme Le Goux, Mme Guillaumin ] n'ont pas pris part au vote : M. Hatton (subvention club de tennis de table), Mme Grézard (subvention Guingamp Volley Ball), Mme Le Huerff (subvention La Hulotte)],

**Adopte** les subventions exposées ci-avant,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal du présent exercice.

**📁 Association La Ludothèque – Au coin du jeux | participation communale**

Madame l'Adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que la participation communale, pour le fonctionnement de l'association La Ludothèque – Au coin du jeux , sous forme de subvention, n'a pas été versée en 2022 et qu'il convient donc, sur le présent exercice, de procéder à ce versement à hauteur de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Délibération n° 2023-054 | Association La ludothèque – Au coin du jeux | participation communale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation communale, pour le fonctionnement de l'association La Ludothèque – Au coin du jeux , sous forme de subvention, n'a pas été versée en 2022 et qu'il convient donc, sur le présent exercice, de procéder à ce versement.

Il précise que la commission des finances, lors de sa réunion du 03 avril 2023, a émis un avis favorable quant au versement de cette participation à hauteur de 10 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 03 avril 2023,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement**, [se sont abstenus : M. Batard, Mme Le Goux, M. Lavigne],

**Décide** le versement de cette participation communale, sous forme de subvention, comme suit :

<b>Fonction 3   Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>		
<b>30 – Services communs</b>		
Association Ludothèque – Au coin du jeux	10 000,00 €	

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal du présent exercice.

### 📁 Convention avec l'association La Ludothèque – Au coin du jeux

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Ludothèque – Au coin du jeux. Je précise que cette convention prendrait effet à compter de la présente année et pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire précise avoir travaillé avec les deux co-présidentes de l'association à l'élaboration de cette convention qui, dans son volet financier, précise que la Commune versera une somme de 10 000 € pendant trois ans (2023, 2024, 2025) à l'association. Cette convention permettra également à l'association de contractualiser avec le Département et l'Agglomération qui sont aussi des financeurs. J'ajoute que cette association, dont les finances sont saines, à 176 adhérents. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

### Délibération n° 2023-055 | Convention avec l'association La Ludothèque – Au coin du jeux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Ludothèque – Au coin du jeux ; convention qui prendrait effet à compter de la présente année, pour une durée de trois années.

Il précise que la contribution financière prévisionnelle est fixée à hauteur de 30 000 € et qu'elle sera versée par tiers, comme suit :

- \* pour l'année 2023 : 10 000 €
- \* pour l'année 2024 : 10 000 €
- \* pour l'année 2025 : 10 000 €.

Il précise également que la commission des finances a émis un avis favorable quant à la passation de cette convention.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal de passer de cette convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Ludothèque – Au coin du jeux.

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 03 avril 2023,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement**, [se sont abstenus : M. Batard, Mme Le Goux, M. Lavigne],

**Décide** la passation d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Ludothèque – Au coin du jeux,

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal du présent exercice et qu'il en sera de même pour les exercices 2024 et 2025,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

### 📁 Démocratie participative | mise en place d'un budget participatif

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le projet de budget participatif étudié par la commission, dont chaque membre a été destinataire d'une copie. La date de dépôt des dossiers a été fixée au 26 mai prochain.

Monsieur le Maire précise que le formulaire sera sous peu en ligne sur le site internet de la Ville et demande aux journalistes présents de relayer l'information concernant cette démarche. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

### **Délibération n° 2023-056 | Démocratie participative | mise en place d'un budget participatif**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place des conditions de participation des habitantes et des habitants à la vie de la Commune.

Pour ce faire, il propose de mettre en œuvre un Budget Participatif, dispositif que permettra aux Ploumagoariennes et aux Ploumagoariens de s'impliquer dans les choix budgétaires de la Commune. Les habitants seront alors invités à proposer des projets d'intérêt général en matière d'investissement dans les domaines du cadre de vie, de l'environnement, de la culture, du sport, ....

Il précise que le budget alloué à ce dispositif, pour 2023, est fixé à 15 000 € et que chaque projet devra respecter une enveloppe maximale de 5 000 €. Il communique ensuite le projet de règlement et les modalités pratiques de l'appel à projets.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 03 avril 2023,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement** [s'est abstenue : Mme Le Goux],

**Décide** d'adopter le principe et le règlement du Budget Participatif,

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal du présent exercice.

## **4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 – Convention avec les Communes de Grâces, Plouisy et Saint-Agathon pour la mise en commun de l'agent de police municipale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de recruter un agent de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain et que celui-ci exercera ses missions, dans le cadre d'une mutualisation, sur les territoires de Ploumagoar, Grâces, Plouisy et Saint-Agathon. C'est pourquoi, une convention, en cours de finalisation, est à passer entre les communes partenaires.

Monsieur Chevalier intervient et dit qu'il est demandé au Conseil Municipal de voter sur une convention qui n'est pas finalisée et non validée par toutes les communes partenaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de donner pouvoir au Maire pour mettre au point la convention à venir et de la signer ensuite.

Monsieur Prigent intervient à son tour et demande si ce policier municipal sera armé ?

Monsieur le Maire répond qu'il sera armé d'une arme de catégorie D (bâton télescopique). S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

### **Délibération n° 2023-057 | Convention avec les Communes de Grâces, Plouisy et Saint-Agathon pour la mise en commun de l'agent de police municipale**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est prévu de recruter un agent de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain.

Il précise que cet agent de police municipale, recruté par la Commune de Ploumagoar, exercera également ses missions, dans le cadre d'une mutualisation, sur les territoires de Ploumagoar, Grâces, Plouisy et Saint-Agathon.

Il ajoute que cette mutualisation sera formalisée par une convention à venir entre les communes partenaires ; convention qui détaillera notamment les missions de police municipale, les équipements qui pourraient être mis à disposition par les collectivités cocontractantes. Cette convention aura une durée de validité initiale d'un an, renouvelable ensuite par tacite reconduction sauf dénonciation expresse de l'une des parties.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**Majoritairement** [se sont abstenus : M. Chevalier, M. Lavigne, Mme Geffroy, M. Batard, Mme Le Goux],

**Décide** la conclusion d'une convention entre la Commune de Ploumagoar et les Communes de Grâces, Plouisy et Saint-Agathon pour la mise en commun d'un agent de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain,

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre au point la convention à venir entre les communes partenaires,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que d'éventuels avenants et tous autres documents, et plus généralement à faire le nécessaire.

#### **4.2 – Agent de police municipale | vacances funéraires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent de police municipale, dans le cadre de ses fonctions, sera amené à faire des poses de scellés sur les cercueils (crémation notamment). Cette mission fait l'objet du versement d'une vacation funéraire à l'agent de police municipale. Je vous propose de fixer celle-ci à 20 €.

#### **Délibération n° 2023-058 | Agent de police municipale | vacances funéraires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est chargé de la surveillance de certaines opérations funéraires. Cette surveillance, conformément au Code général des collectivités territoriales, est effectuée par délégation par les agents de police municipale. Cette surveillance s'effectue moyennant la perception par les agents d'une vacation funéraire.

Il précise que les opérations de surveillance qui donnent lieu à versement d'une vacation sont :

- la fermeture du cercueil et la pose de scellés en cas de transport du corps hors de la commune du décès ou de dépôt, et lorsque qu'aucun membre de la famille n'est présent,
- la fermeture du cercueil et la pose de scellés lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

Il précise également que le dispositif des vacances funéraires est sans incidence budgétaire pour les communes. Quel que soit le montant unitaire fixé par le Conseil Municipal, les vacances funéraires n'intègrent pas le budget de la commune, celles-ci sont reversées directement au policier municipal.

Monsieur le Maire propose de fixer à 20 € le montant unitaire pour les vacances funéraires et invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide de fixer le montant unitaire des vacances funéraires à 20 €,**

**Charge** Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires

#### **4.3 – Région Bretagne | demandes de subventions | dispositif "Bien vivre partout en Bretagne - 2022"**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Région Bretagne a été sollicitée, dans le cadre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne – 2022", pour accompagner la Commune dans ses projets. Je vous précise que deux projets proposés ont été présélectionnés au titre de ce dispositif :

- ♦ rénovation énergétique du bâtiment culturel PloumExpo
- ♦ rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent.

Je vous propose donc de solliciter, pour ces deux opérations, l'aide financière de la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne – 2022".

#### **Délibération n° 2023-059 | Région Bretagne | demandes de subventions Dispositif "Bien vivre partout en Bretagne - 2022"**

##### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Région Bretagne a été sollicitée, dans le cadre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne – 2022", pour accompagner la Commune dans ses projets.

Deux projets proposés ont été présélectionnés au titre de ce dispositif :

- ♦ rénovation énergétique du bâtiment culturel PloumExpo
- ♦ rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent.

Le plan de financement prévisionnel pour la rénovation énergétique du bâtiment culturel PloumExpo est le suivant :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
Nature	Montant HT	Origine	Montant	%
<input type="checkbox"/> <u>Travaux</u>	412 368,00 €	<input type="checkbox"/> <u>État – DSIL 2022</u>	150 096,00 €	32,55
<input type="checkbox"/> <u>Maîtrise d'œuvre</u>	42 090,00 €	<input type="checkbox"/> <u>État – Fonds vert</u>	155 000,00 €	33,61
<input type="checkbox"/> <u>Bureaux de contrôle</u>	6 740,00 €	<input type="checkbox"/> <u>Région Bretagne</u>	53 910,00 €	11,69
		<input type="checkbox"/> <u>Autofinancement</u>	92 292,00 €	22,15
<b>Total dépenses</b>	<b>461 198,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>461 198,00 €</b>	<b>100,00</b>

Le plan de financement prévisionnel pour la rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Origine	Montant	%
<input type="checkbox"/> <u>Travaux</u>	480 000,00 €	<input type="checkbox"/> <u>État – DSIL 2022</u>	235 000,00 €	42,53
<input type="checkbox"/> <u>Maîtrise d'œuvre</u>	58 000,00 €	<input type="checkbox"/> <u>État – Fonds vert</u>	115 000,00 €	20,81
<input type="checkbox"/> <u>Bureaux de contrôle &amp; étude</u>	14 500,00 €	<input type="checkbox"/> <u>Région Bretagne</u>	92 000,00 €	16,65
		<input type="checkbox"/> <u>Autofinancement (emprunt)</u>	110 500,00 €	20,00
<b>Total dépenses</b>	<b>552 500,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>552 500,00 €</b>	<b>100,00</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter, pour ces deux opérations, l'aide financière de la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne – 2022".

### DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel pour la rénovation énergétique du bâtiment culturel PloumExpo, comme exposé ci-avant,

**Approuve** le plan de financement prévisionnel pour la rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent, comme exposé ci-avant,

**Sollicite**, pour ces deux opérations, l'aide financière de la Région Bretagne, dans le cadre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne – 2022", à savoir :

- ♦ une subvention de 53 910 € pour la rénovation énergétique du bâtiment culturel PloumExpo,
- ♦ une subvention de 92 000 € pour la rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent.

**Dit** que les crédits nécessaires pour ces deux opérations sont inscrits au budget communal de la présente année,

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter ces subventions auprès de la Région Bretagne et à signer tous les documents relatifs à ces deux opérations.

#### **4.4 – Rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent | le Fonds Vert | demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu, cette année, de procéder à des travaux de rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent et précise que cette opération pourrait relever des mesures de soutien proposées par Le Fonds Vert. Je vous invite donc à solliciter une subvention de l'État dans le cadre de ce dispositif.

Monsieur Batard intervient et demande si le calcul du gain énergétique a été fait avant de solliciter cette subvention, car il s'agit d'une condition pour pouvoir bénéficier de ce fonds.

Monsieur le Maire répond qu'un audit énergétique a été effectué sur ce bâtiment et qu'il sera toujours possible de faire une étude, après travaux, pour connaître les gains réalisés.

## **Délibération n° 2023-060 | Rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent**

### **Le fonds vert | demande de subvention**

#### **EXPOSÉ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu, cette année, de procéder à des travaux de rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent et précise que cette opération pourrait relever des mesures de soutien proposées par le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi "Le Fonds Vert".

Ce fonds vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Trois grands axes ont été définis :

- ♦ Axe 1 : renforcer la performance environnementale
- ♦ Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique
- ♦ Axe 3 : améliorer le cadre de vie.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter une aide financière de l'État, au taux le plus élevé, au titre de ce dispositif, pour la rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent.

#### **DÉLIBÉRATION**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

**Considérant** que "Le Fonds Vert" vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

**Considérant** que le projet de rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent pourrait relever des mesures de soutien proposées par "Le Fonds Vert",

**Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

**A l'unanimité** des membres présents et représentés,

**Décide** de solliciter l'aide financière de l'État, au taux maximum, au titre du dispositif "Le Fonds Vert", pour les travaux de rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent,

**Dit** que les crédits nécessaires pour cette opération sont inscrits au budget communal de la présente année,

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférent.

## 5 – INFORMATIONS DIVERSES

### ○ – Calendrier prévisionnel

- – le 17 avril 2023 : Plan guide d'aménagement de la centralité : réunion du comité de pilotage
- – le 30 avril 2023 : Journée du souvenir de la déportation (horaire à préciser)
- – le 08 mai 2023 : Cérémonie du souvenir (horaire à préciser)
- – le 12 mai 2023 : Conseil Municipal
- – le 03 juin 2023 : Inauguration du complexe sportif Raymond Guillou
- – le 09 juin 2023 : Conseil Municipal
- – le 07 juillet 2023 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20 h 15.

Le Maire,

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL.

M. Hervé CHEVALIER.

Mme Arlette LE HOUERFF.

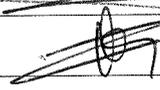
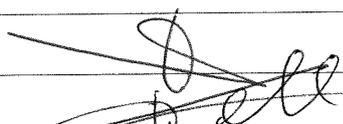
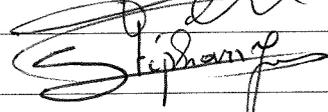
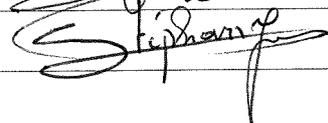
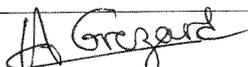
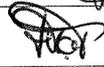
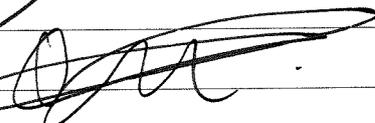
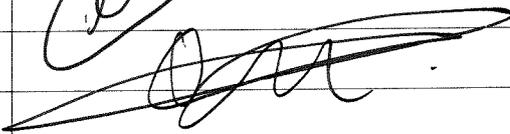
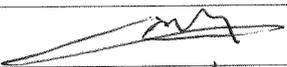
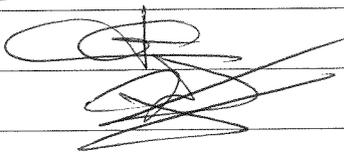
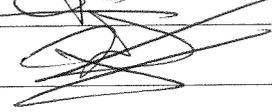
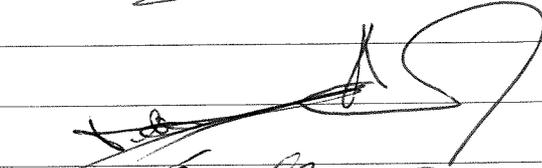
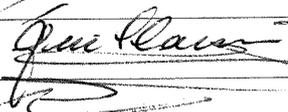
**COMMUNE DE PLOUMAGOAR**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 07 AVRIL 2023**

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° de page
	N°	Thème		
2023-049	5.2	Fonctionnement des assemblées	Désignation des secrétaires de séance	01
2023-050	1.1	Marchés publics	Programme de voirie 2023   marché de travaux	06
2023-051	1.1	Marchés publics	Rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent marchés de travaux	08
2023-052	1.1	Marchés publics	Construction d'une maison d'assistantes maternelles marché de maîtrise d'œuvre	10
2023-053	7.5	Subventions	Subventions communales   année 2023	11
2023-054	7.5	Subventions	Association La Ludothèque – Au coin du jeux participation communale	14
2023-055	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Association La Ludothèque – Au coin du jeux convention	15
2023-056	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Démocratie participative mise en place d'un budget participatif	16
2023-057	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Agent de police municipale   convention	16
2023-058	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Agent police municipale   vacances funéraires	17
2023-059	7.5	Subventions	Région Bretagne   demandes de subventions dispositif "Bien vivre partout en Bretagne"	18
2023-060	7.5	Subventions	Rénovation énergétique de l'école de La Croix-Prigent le Fonds Vert   demande de subvention	20

## ÉMARGEMENTS

Nom et prénom	Signature
M. ECHEVEST Yannick	
Mme LE COTTON Anne	
M. YAHIA Marc	
Mme LE MAIRE Nathalie	
M. BIHEL Jérémy	
Mme COCGUEN Laurence	
M. LE LAY Bruno	
Mme LOYER Marie-Annick	
Mme LE FOLL Marie-Françoise	
M. STEPHAN Jean-Paul	
M. PRIGENT Jean-Yvon	
M. HATTON Philippe	
Mme GREZARD Anne	
Mme DRUILLENNEC Myriam	
Mme BOTCAZOU Annyvonne	
Mme CRENN Kathy	
M. NOGE Bruno	
Mme LOLLIERIC Stéphanie	
M. SAVINIEN Christophe	
M. MONJARET Vincent	
M. CHEVALIER Hervé	
M. LAVIGNE Michel	
Mme GEFFROY Nelly	
M. BATARD Guillaume	
Mme LE GOUX Dominique	
Mme Le HOUERFF Arlette	
M. BOYEZ Philippe	
Mme GUILLAUMIN Guilda	
M. IRAND Rémi	